

05/11/2012

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Weedon, tenue au complexe municipal, lundi, le 05 novembre 2012 à 19 h 30.

Sont présents :

| | |
|-----------------------------|---|
| Monsieur le maire : | Jean-Claude Dumas |
| Mesdames les conseillères : | Renée-Claude Leroux Lisette Traversy |
| Messieurs les conseillers : | Raynald Breton Julio Carrier Réjean Giard Marc Lavertu |

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Émile Royer, directeur général / secrétaire-trésorier, est présent et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

#1 OUVERTURE DE LA SEANCE

Le maire, Monsieur Jean-Claude Dumas, ouvre la séance à 19 h 30 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} octobre 2012
4. Discours du maire
5. Rapport des comités et du maire
6. Rapport du directeur général
7. Intervention du public dans la salle
8. Acceptation des salaires et des comptes
9. Correspondance
10. Résolutions
 - 10.1 Engagements de crédits
 - 10.2 Fermeture du bureau municipal pendant les Fêtes
 - 10.3 Budget 150^e anniversaire de la Municipalité de Weedon
 - 10.4 Les Bois Bélanger inc.
 - 10.5 Adhésion annuelle – Tourisme Cantons-de-l'Est
 - 10.6 Bibliothèque municipale du secteur St-Gérard : nomination d'une responsable
 - 10.7 Salarié permanent : Mike Després
 - 10.8 Ressources humaines : remplacement temporaire
 - 10.9 Demande de dérogation mineure : 34, chemin de la Mine
 - 10.10 Appui à une demande de dérogation au schéma d'aménagement
 - 10.11 Autorisation d'appel d'offres
 - 10.12 Tour de télécommunication
 - 10.13 Commission de toponymie : développement Boisés Lemaquie Inc.
11. Règlement
 - 11.1 Avis de motion : Règlement modifiant le Règlement #2007-007

- 11.2 Avis de motion : Règlement relatif aux dérogations mineures aux règlements d'urbanisme
- 11.3 Avis de motion : Règlement de taxation 2013
- 11.4 Adoption : Règlement #2012-019 *Règlement concernant la tarification relative aux demandes de modification à la réglementation d'urbanisme*

- 12. Varia
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

2012-208

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit et est adopté avec l'ajout du point *10.14 Assurances collectives*

#3

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2012;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

2012-209

IL EST PROPOSÉ par Madame Lisette Traversy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2012 et que ledit procès-verbal soit et est accepté.

#4

DISCOURS DU MAIRE

Tel que stipulé à l'article 955 du *Code municipal*, le maire, Monsieur Jean-Claude Dumas fait rapport de la situation financière de la municipalité. Le rapport présenté sera publié sur le site web de la municipalité ainsi que dans le journal communautaire *L'Éveil du citoyen*.

#5

RAPPORT DES COMITÉS ET DU MAIRE

Chaque membre du conseil municipal donne un compte rendu du travail effectué dans leurs comités respectifs.

#6

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur Émile Royer dépose le rapport de la situation budgétaire au 31 octobre 2012.

#7

INTERVENTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

- Commentaires et questions concernant la fusion du CSSS du Haut-Saint-François avec le CSSS des Sources. Une personne suggère l'envoi d'un communiqué pour inviter les gens à la prochaine réunion du conseil d'administration du CSSS.
- Questions sur le discours du maire, sur l'apparence du Centre Culturel et sur le surplus accumulé.

ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES

| # Chèque | Nom | Description | Montant |
|------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|----------------------|
| 201200882 | Sports Loisirs Weedon | Balance de subvention finale | 25 000.00 \$ |
| 201200883 | Agro-Culture de Fontainebleau | Loisirs/culture | 1 500.00 \$ |
| 201200884 | Bell Mobilité Pagette | incendie communication | 285.79 \$ |
| 201200885 | Avizo Experts-Conseils | Service main d'œuvre | 579.47 \$ |
| 201200886 | SSQ, Société d'assurance-vie | Assurance groupe | 3 352.58 \$ |
| 201200887 | Fonds d'information sur le | Services juridiques | 40.00 \$ |
| 201200888 | J. Marc Laroche Inc. | Entretien réseau électrique | 400.69 \$ |
| 201200889 | Maison Laplante | Gestion maison Laplante | 520.96 \$ |
| 201200890 | Lignes Maska | Lignage de rues/route 257 | 3 945.94 \$ |
| 201200891 | Fonds pensions alimentaires | Remise de l'employeur | 925.36 \$ |
| 201200892 | Fond Action - CSN | Remise de l'employeur | 1 923.00 \$ |
| 201200893 | STT de la Mun. de Weedon | Remise de l'employeur | 445.68 \$ |
| 201200894 | Caisse Desjardins de Weedon | Remise de l'employeur | 1 501.54 \$ |
| 201200895 | SSQ Société d'assurance-vie | Remise de l'employeur | 2 597.92 \$ |
| 201200896 | Ministre du Revenu du Qc | Remise de l'employeur | 8 773.26 \$ |
| 201200897 | Receveur Général Canada | Remise de l'employeur | 3 381.26 \$ |
| 201200898 | C.A.R.R.A. | Remise de l'employeur | 441.15 \$ |
| 201200899 | STT de la Mun. de Weedon | Remise de l'employeur | 158.31 \$ |
| 201200900 | SSQ Société d'assurance-vie | Remise de l'employeur | 617.86 \$ |
| 201200901 | Ministre du Revenu du Qc | Remise de l'employeur | 3 587.38 \$ |
| 201200902 | Receveur Général Canada | Remise de l'employeur | 1 567.56 \$ |
| 201200903 | Quincaillerie N.S. Girard | Compte du mois | 2 029.37 \$ |
| 201200904 | S.C.A. Weedon | Compte du mois | 3 698.25 \$ |
| 201200905 | A.D.M.Q. | Formation | 597.88 \$ |
| 201200906 | Jean-Claude Dumas | Frais déplacement élu | 2 010.99 \$ |
| 201200907 | J. N. Denis Inc. | Ent. mach./usine eau pot. St-G | 1 176.53 \$ |
| 201200908 | Centre Rénovation G. Doyon | Parc des tilleuls | 220.78 \$ |
| 201200910 | Valoris | Ordures site d'enfouissement | 7 787.23 \$ |
| 201200911 | Garage Cliche (2005) Inc. | Entretien rép. Machinerie | 45.99 \$ |
| 201200912 | C.D.E.I.W. | Aide financière | 3 500.00 \$ |
| 201200913 | C.G.E.R. | Gestionflotte de véhicules | 41 308.94 \$ |
| 201200914 | Marc Turcotte | Honoraire urbanisme | 1 655.64 \$ |
| 201200915 | Municipalité de Weedon | Fourniture bureau | 24.57 \$ |
| 201200916 | Infotech | Fourniture de bureau | 1 065.00 \$ |
| 201200917 | Bell Canada | Compte du mois | 852.62 \$ |
| 201200918 | Bell Canada | Internet usine filtration | 134.47 \$ |
| 201200919 | La Tribune | Publicité | 898.18 \$ |
| 201200920 | Hydro-Québec | Compte du mois | 4 157.25 \$ |
| 201200921 | Raynald Breton | Frais déplacement élu | 31.74 \$ |
| 201200922 | Graymont (QC) Inc. | Réserve gravier | 179.59 \$ |
| 201200923 | Josée Bolduc | Formation SEAO | 80.75 \$ |
| 201200924 | Comité Culturel | Aide financière 2012 | 5 000.00 \$ |
| 201200926 | Excavations Marchand & Fils | Décompte final travaux 2 Avenue | 361 516.45 \$ |
| 201200927 | Solutions gestion valeurs CDS | Frais adm. Règlement d'emprun | 948.55 \$ |
| 201200928 | Bell Mobilité Inc. | Compte du mois | 970.66 \$ |
| 201200929 | 9250-5734 Québec Inc. | Cage transport pour chien | 51.73 \$ |
| 201200930 | Javel Bois-Francis | Eau potable St-G/Weedon | 595.57 \$ |
| Opérations courantes payées | | | 502 084.44 \$ |
| 201200931 | Infotech | Service comptable | 132.22 \$ |

| | | | |
|-------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|----------------------|
| 201200932 | Services de cartes Desjardins | Fourn. bureau/classeur incendie | 902.03 \$ |
| 201200933 | Le Groupe A&A Sherbrooke | Photocopieur | 102.97 \$ |
| 201200934 | L'Intermarché de Weedon | Social | 306.32 \$ |
| 201200935 | Raynald Doyon | Articles d'entretien ménagers | 228.18 \$ |
| 201200936 | Lévis Gagné | Autre prime/linge de travail | 225.00 \$ |
| 201200937 | Fortin Sécurité Médic Inc. | Linge de travail | 109.23 \$ |
| 201200938 | Daniel Mercier | Frais déplacement | 67.21 \$ |
| 201200939 | F.Q.M. | Frais de transport | 25.52 \$ |
| 201200940 | École Polyvalente de Disraeli | Aide financière/don 2012 | 50.00 \$ |
| 201200941 | Hydro-Québec | Bâtisse Font./ puits Weedon | 6 699.73 \$ |
| 201200942 | Émile Royer | Frais de dépl. du 01 au 31 oct. | 433.18 \$ |
| 201200943 | CSE Incendie et Sécurité Inc. | Incendie achat équipement | 2 183.38 \$ |
| 201200944 | Isotech Instrumentation Inc. | Entretien équipement | 927.94 \$ |
| 201200945 | Action Solutions Sans Fil V | Incendie communication | 304.63 \$ |
| 201200946 | Snap-On Tools | Incendie achat équipement | 271.28 \$ |
| 201200947 | Acklands- Grainger Inc. | Travaux routiers | 479.12 \$ |
| 201200948 | Specter Instruments | Entretien de bâtiment | 395.00 \$ |
| 201200949 | Gaudreau & Fils | Entretien de bâtiment | 2 156.66 \$ |
| 201200950 | STELEM INC. | Pièces aqueduc St-Gérard | 178.21 \$ |
| 201200951 | Chemaction Inc. | Pièces aqueduc St-Gérard | 777.23 \$ |
| 201200952 | Oxygène Bois-Francs Inc. | Outils | 413.92 \$ |
| 201200953 | TERRAQUAVI | Travaux routiers | 487.41 \$ |
| 201200954 | Produits Chimiques CCC | Prod. chimiques eau potable/usée | 3 809.63 \$ |
| 201200955 | Les Serres Arc-En-Fleurs | Fleurs/Village-Relais/parcs | 425.89 \$ |
| 201200956 | Rouleau & Frères Sports | Réparation outils | 166.87 \$ |
| 201200957 | Jean-Louis Blanchette | Entretien bâtiment | 268.53 \$ |
| 201200958 | Sanikure Inc. | Entretien eau usée St-Gérard | 2 372.88 \$ |
| 201200959 | Laboratoires d'analyse S.M. | Analyse eau usée/potable/3 sect. | 1 216.92 \$ |
| 201200960 | Groupe Signalisation Estrie | Signalisation | 1 190.34 \$ |
| 201200961 | Noël Heureux pour tous | Don pour Noel 2012 | 50.00 \$ |
| 201200962 | Régie Inter. San. Hameaux | Cueillette hebdo 3 mois | 30 433.83 \$ |
| 201200963 | M.R.C. du Haut St-François | Factures du mois | 11 284.77 \$ |
| 201200964 | Alsco Corp. | Service de buanderie | 291.90 \$ |
| 201200965 | Graymont (QC) Inc. | Travaux routier/réserve | 814.68 \$ |
| 201200966 | J. Marc Laroche Inc. | Entretien réseau électrique | 1 209.61 \$ |
| 201200967 | Sylvie Beaudoin | Réceptions/social | 50.00 \$ |
| 201200968 | Corpo. Fleurons du Québec | Village-Relais | 97.73 \$ |
| 201200969 | SSQ,Société d'assurance-vie | ass. groupe du 01 au 30 nov | 2 951.98 \$ |
| 201200970 | APSAM | 7 participants formation SST | 1 401.05 \$ |
| 201200971 | CLD du Haut St-François | Aide développement Immob. | 1 056.00 \$ |
| Opérations courantes à payer | | | 76 948.98 \$ |
| TOTAL : | | | 579 033.42 \$ |
| 201200909 | Excavation Marchand & Fils inc. | Annulé par chèque #201200925 | 361 516.45 \$ |
| 201200925 | Excavation Marchand & Fils inc. | Annule chèque #201200909 | 361 516.45 \$ |

2012-210

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Lavertu

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de 622 668,76 \$ soit et est acceptée :

| | |
|--------------------------------|----------------------|
| Salaires payés : | 43 635,34 \$ |
| Opérations courantes payées : | 502 084,44 \$ |
| Opérations courantes à payer : | 76 948,98 \$ |
| Total : | 622 668,76 \$ |

#9

CORRESPONDANCE

1. *MRC du Haut-Saint-François* : Règlement #355-12 relativement à la modification des affectations agricoles, rurales et forestières
2. *Sports Loisirs Weedon (Comité de la fête de la pêche)* : Compte-rendu de l'activité, remerciements et rapport financier
3. *Équipe Sentinelle 2012* : Rapport final
4. *Sûreté du Québec* : Rapport bimestriel des activités avril-mai 2012
5. *Parlement au secondaire* : Remerciements pour la participation à l'assermentation
6. *La Passerelle* : Bulletin Fémination et programmation des activités éducatives 2012-2013
7. *CSSS du Haut-Saint-François* : Rapport annuel de gestion 2011-2012
8. *MRC du Haut-Saint-François* : Règlement #364-12 modifiant la liste des travaux admissibles en zone inondable (agrandissement de la salle communautaire Guy-Veilleux à Cookshire-Eaton)

2012-211

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Lavertu

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la correspondance soit versée aux archives municipales.

#10

RÉSOLUTIONS

#10.1

ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

ATTENDU QU' il est nécessaire d'effectuer diverses dépenses pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et de procéder à des engagements de crédits;

ATTENDU QUE les sommes requises pour ces dépenses sont prévues au budget de l'exercice financier 2012;

EN CONSEQUENCE,

2012-212

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil municipal autorise les engagements de crédits ci-joints pour la période de novembre 2012;

| | |
|-----------------------------|--------------|
| ADMINISTRATION GÉNÉRALE : | 2 000,00 \$ |
| TRANSPORT ROUTIER : | 2 200,00 \$ |
| HYGIENE DU MILIEU : | 2 500,00 \$ |
| LOISIRS, PARCS ET CULTURE : | 1 000,00 \$ |
| SÉCURITÉ PUBLIQUE : | 13 700,00 \$ |
| ÉCLAIRAGE PUBLIC : | 700,00 \$ |
| | ----- |
| | 22 100,00 \$ |

#10.2

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL PENDANT LES FÊTES

2012-213

IL EST PROPOSÉ par Madame Renée-Claude Leroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le bureau municipal soit fermé, pour la période des Fêtes, à compter du 21 décembre 2012 à 16h30 et qu'il ré-ouvrira le jeudi 3 janvier 2013 à 8:30 h.

#10.3 BUDGET : 150^e ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE WEEDON

ATTENDU QUE l'année 2013 marquera le 150^e anniversaire de la Municipalité;

ATTENDU QUE cet événement majeur mérite d'être souligner et qu'un comité a été formé pour organiser différentes activités tout au long de l'année 2013;

EN CONSÉQUENCE;

2012-214 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Lavertu

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de verser un montant de 5 000 \$ au Comité du 150^e, somme prise à même le surplus accumulé, afin de lui fournir les fonds nécessaires à l'organisation des célébrations soulignant le 150^e anniversaire de la Municipalité.

#10.4 LES BOIS BÉLANGER INC.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a créé une Corporation de développement économique et industriel afin de venir en aide aux investisseurs créant de l'emploi dans la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Bois LeRoux, à la suite d'une faillite, a été acquise par Bois Bélanger inc. qui reprendra les activités et ramènera un bon nombre d'emplois perdus par la fermeture de Bois LeRoux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, par l'entremise de la Corporation de développement économique et industriel, est prête à accorder une aide financière à l'entreprise Bois Bélanger inc. pour retrouver les emplois perdus à la suite de la fermeture de Bois LeRoux et faisant suite à la demande de Bois Bélanger du 24 août 2012 ;

À CES CAUSES ;

2012-215 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil accorde une subvention à la Corporation de développement économique et industriel de Weedon afin qu'elle vienne en aide à l'entreprise Bois Bélanger inc. aux conditions suivantes :

1. Le montant de cette aide financière équivaut à celui du montant payable à titre de droits de mutation à la suite de l'acquisition de la propriété de Bois LeRoux par Bois Bélanger inc. pour l'exercice financier 2012. Pour l'exercice financier 2013, le montant de cette aide financière est de vingt-et-un mille quarante-six et soixante-huit (21 046,68\$) ; pour l'exercice financier 2014, le montant de cette aide financière est de treize mille huit cent quatre-vingt-dix et quatre-vingts (13 890,80\$) et finalement, pour l'exercice financier 2015, le montant de cette aide financière est de sept milles cent cinquante-cinq et quatre-vingt-sept (7 155,87\$).

2. L'aide financière est versée par la Municipalité, au plus tard, le 15 décembre de chaque année, en autant que la preuve que les droits de mutation ont été acquittés et que les taxes foncières ont également été acquittées au complet et que l'entreprise est toujours en opération.

#10.5 ADHÉSION ANNUELLE : TOURISME CANTONS-DE-L'EST

2012-216 IL EST PROPOSÉ par Madame Lisette Traversy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de renouveler l'adhésion à Tourisme Cantons-de-l'Est pour l'année 2012-2013 au coût de 402,41\$ taxes incluses.

#10.6 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE SECTEUR ST-GÉRARD : NOMINATION D'UNE RESPONSABLE

2012-217 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que Madame Noëlla Hébert soit nommée responsable de la Bibliothèque municipale du secteur St-Gérard en remplacement de Madame Lucie Cliche.

#10.7 SALARIÉ PERMANENT : MIKE DESPRÉS

ATTENDU QUE par la résolution #2012-113, M. Mike Després a été embauché à titre de journalier-chauffeur à temps plein;

ATTENDU QUE selon l'article 1-1.01 chapitre « d » de la convention collective en vigueur, un salarié devient « salarié permanent » après avoir travaillé cent (100) jours ouvrables dans une période de douze mois consécutifs;

EN CONSÉQUENCE ;

2012-218 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Lavertu

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que M. Mike Després accède au statut de salarié permanent de la Municipalité de Weedon, puisqu'il répond aux conditions définies à ce type de salarié.

#10.8 RESSOURCES HUMAINES : REMPLACEMENT TEMPORAIRE

ATTENDU QUE M. Alain Audet, doit s'absenter pour une période indéterminée et qu'il conserve son lien d'emploi tel que prévu à l'article 6-9.01 ;

ATTENDU QUE selon l'article 5-4.01 de la convention collective, ce poste temporairement vacant, doit être comblé;

EN CONSÉQUENCE;

2012-219 IL EST PROPOSÉ par Madame Renée-Claude Leroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que M. Charles Grenier soit embauché, à compter du 12 novembre 2012, à titre de journalier-chauffeur avec un statut de salarié occasionnel, en remplacement de M. Alain Audet, pour une période maximale de 6 mois, à moins d'une entente avec le syndicat, conformément à l'article 1-1.01 e) de la convention collective et qu'une copie de la présente soit envoyée au Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Weedon-CSN.

#10.9 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 34, CHEMIN DE LA MINE**

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure portant le numéro 2012-08-0002 fut déposée au bureau de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure concerne l'immeuble situé au 34, chemin de la Mine (secteur Fontainebleau);

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation fait suite à une demande de lotissement pour créer deux lots distincts;

CONSIDÉRANT QUE pour pouvoir vendre l'Église de Fontainebleau la fabrique doit séparer le terrain du cimetière qui reste propriété de la nouvelle fabrique créée par la fusion de Fontainebleau, St-Gérard et Weedon, et créer un lot distinct;

CONSIDÉRANT QUE le terrain de l'église ne respectera pas la norme en vigueur pour une demande de lotissement d'un terrain partiellement desservi qui est de 25 mètres pour le frontage;

CONSIDÉRANT QUE suite à ce lotissement le terrain du cimetière n'aura pas la superficie de 4000m² prévu au règlement;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle fabrique doit se garder un droit de passage pour accéder au terrain du cimetière qui deviendra enclavé;

CONSIDÉRANT QUE le lotissement de ce lot créera deux (2) nouveaux lots distincts;

A CES CAUSES;

2012-220 IL EST PROPOSE par Monsieur Raynald Breton

ET RESOLU A L'UNANIMITÉ que le Conseil municipal accepte la demande de dérogation portant le numéro 2012-08-0002.

#10.10 **APPUI À UNE DEMANDE DE DÉROGATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Michel Besner et Madame Louise Godcharles propriétaires de l'immeuble situé au 82, chemin Rousseau à Weedon vont faire une demande à la MRC du Haut Saint-François pour avoir l'autorisation de fermer une galerie existante dans la zone inondable 0-20 ans;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut Saint-François a intégré dans son schéma d'aménagement révisé la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*;

CONSIDÉRANT QU' une construction, un bâtiment ou un ouvrage visé par une demande de dérogation ne pourra faire l'objet d'un permis ou d'une autorisation en vertu d'une réglementation d'urbanisme d'une municipalité sans

avoir fait l'objet au préalable d'une modification au schéma d'aménagement et de développement intitulé «*schéma d'aménagement révisé*»;

CONSIDÉRANT QU' après l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement, la Municipalité de Weedon modifiera sa réglementation d'urbanisme afin d'autoriser l'intervention visée;

CONSIDÉRANT QUE les frais encourus par la MRC dans ce dossier seront facturés à la Municipalité de Weedon qui, par la suite, pourra prendre la décision d'obtenir remboursement des propriétaires concernés;

A CES CAUSES ;

2012-221

IL EST PROPOSE par Monsieur Marc Lavertu

ET RESOLU A L'UNANIMITE que puisque cette galerie est déjà existante et que cette demande ne modifiera aucunement la superficie du terrain et qu'elle se situe au-dessus de la cote 100 ans, la Municipalité de Weedon appui la demande de dérogation de Monsieur Michel Besner et Madame Louise Godcharles.

#10.11 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à la mise aux normes des stations d'épuration du secteur Weedon Centre et du secteur St-Gérard, de même que du réseau d'aqueduc et d'égout de la 7^e Avenue;

ATTENDU QUE conformément à la Loi, des appels d'offres sont nécessaires pour les travaux comportant une dépense de plus de 25 000\$;

EN CONSÉQUENCE;

2012-222

IL EST PROPOSÉ par Madame Lisette Traversy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil municipal autorise le directeur général d'aller en appel d'offres pour les plans, devis et la surveillance des travaux concernant la mise aux normes des stations d'épuration des secteurs de Weedon Centre et St-Gérard et du réseau d'aqueduc et d'égout de la 7^e Avenue.

#10.12 TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION

ATTENDU QUE Bell Mobilité désire implanter une nouvelle tour de télécommunication dans le secteur St-Gérard, près de la Route 161;

ATTENDU QUE les tours actuelles arrivent à leur limite et que des complications seraient à prévoir si rien n'est fait (coupure dans le réseau);

ATTENDU QUE le CRTC demande de couvrir en internet haute vitesse sans fil des secteurs qui ne sont pas couverts.

EN CONSÉQUENCE ;

2012-223

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser Bell Mobilité à effectuer l'installation d'une nouvelle tour de télécommunication, dans le secteur St-Gérard, selon l'emplacement identifié, lequel doit comporter le moins d'impact possible pour les résidents du secteur.

#10.13 COMMISSION DE TOPONYMIE : DÉVELOPPEMENT BOISÉS LEMAQUIE INC.

CONSIDÉRANT le projet de développement résidentiel nommé «Boisés Lemaquie Inc », présenté par M. Jacques Brunelle;

CONSIDÉRANT QU' une demande a été faite pour officialiser les noms des chemins privés choisis par le promoteur;

CONSIDÉRANT QUE des numéros civiques devront éventuellement être attribués;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de faire approuver et officialiser les nouveaux noms de rues et chemins de la municipalité par la Commission de toponymie du Québec;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'assurer un repérage rapide et efficace des propriétés situées sur son territoire, principalement pour les services d'urgences.

EN CONSÉQUENCE;

2012-224 IL EST PROPOSE par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil municipal avise la Commission de Toponymie du Québec d'officialiser les nouveaux noms de chemins privés sous les noms : Auguste, Brunelle, de l'Étang et du Français.

#10.14 ASSURANCES COLLECTIVES

ATTENDU QUE l'UMQ a négocié au nom des municipalités une entente de règlement avec le Groupe Financier AGA concernant le remboursement d'honoraires payés en trop par la Municipalité ;

ATTENDU QU' une entente de règlement a été conclue le 26 octobre 2012 ;

ATTENDU QUE l'UMQ recommande d'accepter cette entente ;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance de cette entente et en accepte les modalités et conditions ;

À CES CAUSES ;

2012-225 IL EST PROPOSÉ par Madame Renée-Claude Leroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Municipalité de Weedon accepte l'entente de règlement jointe en annexe A selon les termes et conditions qui y sont mentionnés et demande au Groupe Financier AGA le remboursement selon les modalités de l'entente.

#11 RÈGLEMENT

#11.1 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT #2007-007

AVIS DE MOTION

est donné par Madame Lisette Traversy qu'à sa prochaine séance ou à une séance subséquente sera présenté, pour adoption, le Règlement #2012-020 modifiant l'article 59 du Règlement 2007-007 intitulé : «Règlement sur les nuisances». Afin de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

#11.2 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS DE MOTION

est donné par Monsieur Réjean Giard qu'à sa prochaine séance ou à une séance subséquente sera présenté, pour adoption, le Règlement #2012-021 relatif aux dérogations mineures aux règlements d'urbanisme. Afin de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

#11.3 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DE TAXATION 2013

AVIS DE MOTION

est donné par Monsieur Marc Lavertu qu'à sa prochaine séance ou à une séance subséquente le règlement de taxation pour l'année 2013 sera adopté.

#11.4 ADOPTION : REGLEMENT #2012-019 REGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION RELATIVE AUX DEMANDES DE MODIFICATION A LA REGLEMENTATION D'URBANISME

CONSIDÉRANT les frais encourus par la Municipalité de Weedon lors des procédures d'amendement à la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les pouvoirs de tarification conférés à la Municipalité de Weedon en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par Monsieur Réjean Giard lors de la séance du Conseil, tenue le 1^{er} octobre 2012;

EN CONSÉQUENCE,

2012-226

IL EST PROPOSE par Monsieur Réjean Giard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le règlement portant le numéro 2012-019 comme suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement est identifié par le numéro 2012-019 et s'intitule « *Règlement concernant la tarification relative aux demandes de modification à la réglementation d'urbanisme* ».

ARTICLE 2

Toute demande de modification à un règlement relatif au plan d'urbanisme, au zonage, à l'émission des divers permis et certificats, au lotissement ou à la construction, doit être faite par écrit et le demandeur devra acquitter les tarifs d'étude et de recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et les frais relatifs à la procédure d'amendement.

Les tarifs exigés sont les suivants :

Les sommes suivantes, payables par chèque visé ou mandat poste à l'ordre de la Municipalité de Weedon, sont exigées pour l'étude de chaque demande :

- a) une somme de 300,00 \$ non remboursable doit accompagner la demande de modification;
- b) une somme additionnelle de 1000,00 \$ pour chacun des règlements touchés par la modification doit être versée par le requérant dans les dix (10) jours de l'acceptation de la demande de modification par le Conseil; cette somme servira à défrayer les frais d'urbanisme et les coûts d'avis publics;
- c) une somme additionnelle de 1 500,00 \$ non remboursable doit être versée par le requérant dans les dix (10) jours de la décision du conseil de tenir un scrutin référendaire, le cas échéant.
- d) une somme de 1 500,00 \$ non remboursable doit être versée par le requérant pour toute demande de dérogation relative aux zones inondables.

À défaut par le requérant de verser les sommes requises au moment prévu, la demande de modification est considérée retirée.

Les tarifs prévus ne s'appliquent pas :

- a) à une demande de modification présentée par un organisme sans but lucratif;
- b) à une demande de modification ayant pour objet une correction à caractère technique des règlements;
- c) à une demande de modification présentée par le service de planification du territoire, le service des travaux publics ou par le service des permis et certificats de la municipalité

Ces frais couvrent les coûts d'ouverture du dossier, de publication et d'exécution de la procédure légale applicable selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Ces frais sont non remboursables.

ARTICLE 3

Le tarifs couvrant les frais d'étude et de recommandation du Comité consultatif d'urbanisme doit être acquitté en un seul versement avant la séance à laquelle est prévu le traitement de la demande de modification.

Lorsque le Conseil accepte une demande de modification suite à l'analyse de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, le tarif couvrant les frais relatifs à la procédure d'amendement doit être acquittée en un seul versement avant que lesdites procédures soient entreprises. Le paiement du tarif couvrant les frais relatifs à la procédure d'amendement ne garantit pas l'adoption de la modification demandée, ni son approbation par la MRC du Haut St-François ou par les personnes habiles à voter, le cas échéant.

ARTICLE 4

Suite à l'acceptation par résolution municipal de procéder aux modifications demandées, le requérant bénéficie d'un délai maximum de 90 jours pour donner suite à sa demande en payant le tarif exigé pour les frais relatifs à la procédure d'amendement prévue à l'article 2 du présent règlement. A défaut de respecter ce délai, cette acceptation devient nulle et sans effet.

ARTICLE 5

Les modifications demandés aux règlements relatifs au plan d'urbanisme, au zonage, à l'émission des divers permis et certificats, au lotissement ou à la construction, effectuées dans le but de corriger une lacune, une faute, une erreur, ou une disposition où l'intérêt général de la Municipalité est en cause, à la suite d'une recommandation en ce sens du Comité consultatif d'urbanisme, ainsi que

les modifications entreprises à l'initiative de la Municipalité aux frais de cette dernière.

ARTICLE 6

Le responsable du Service de l'aménagement du territoire de la Municipalité est responsable de l'application du présent règlement.

ARTICLE 7

Ce règlement abroge tous les autres règlements concernant la tarification relative aux demandes de modification à la réglementation d'urbanisme.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur après sa publication conformément à la Loi.

#12 **VARIA**

#13 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Questions sur les noms de chemins et sur l'avis de motion concernant le règlement relatif aux dérogations mineures aux règlements d'urbanisme et sur celui concernant le règlement de taxation 2013.

#14 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

2012-227 À 20h45, Monsieur Julio Carrier propose la levée de cette séance ordinaire.

Émile Royer, g.m.a.

Directeur général / secrétaire-trésorier

Jean-Claude Dumas

Maire